

DECISION

OBJET : BLANZY - Classement dans le domaine public de la Communauté Urbaine LE CREUSOT - MONTCEAU des parcelles cadastrées section AC n°441 - AC n°442 - AC n° 443.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine est propriétaire des parcelles cadastrées section AC n°411 de 220 m², AC n°442 de 731 m² et AC n°443 de 1 810 m², sises RUE DE LA GARENNE, sur la commune de BLANZY,

Considérant que les parcelles cadastrées section AC n°441, AC n°442 et AC n°443 sont en nature de voirie et n'ont pas lieu de figurer dans le domaine privé de la CUCM,

Considérant que ces parcelles doivent donc être classées dans le domaine public routier communautaire,

DECIDE ce qui suit :

- de procéder au classement dans le domaine public routier de la Communauté Urbaine des parcelles section AC n°441 de 220 m², AC n°442 de 731 m² et AC n°443 de 1 810 m², sises RUE DE LA GARENNE, sur la commune de BLANZY ;

- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

- la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 7 août 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 août 2024
et publié, affiché ou notifié le 19 août 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'M' that are interconnected. The signature is written on a white background within a rectangular frame.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, featuring a large, stylized 'D' and 'M' that are interconnected. The signature is written on a white background within a rectangular frame.